

## Compte rendu de la séance du 06 avril 2019

Date de la convocation : 28 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le six avril à 10 heures 00, le conseil municipal de la commune de L'Estréchure s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Madame Bernadette MACQUART (Maire).

Etaient présents : Christophe BERNARD, Françoise DEL BUCCHIA, Michel DUSSARGUES, Hélène HILAIRE, Maurice HILAIRE, Bernadette MACQUART, Pierre PRADILLE, Guy TOUREILLE

Procurations :

Absents :

Secrétaire de la séance : Guy TOUREILLE

Ordre du jour :

- Vote des quatre taxes 2019
- Vote des subventions aux associations
- Vote du budget primitif 2019
- Questions diverses

Madame le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

Vote des quatre taxes 2019 (DE\_008\_2019)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les taux des taxes locales votés en 2018 et propose de ne pas les augmenter en 2019.

LIBELLES	TAUX 2018 en %	TAUX 2019 en %	BASES NOTIFIÉES 2019 en €	PRODUITS VOTES 2019 en €
TAXE HABITATION	18.33	18.33	288 500	52 882
TAXE FONCIÈRE BATI	13.50	13.50	203 500	27 473
TAXE FONCIÈRE NON BATI	53.97	53.97	3 500	1 889
CFE (Cotisation foncière des entreprises)	23.61	23.61	9 800	2 314
			PRODUIT FISCAL ATTENDU	84 558

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de laisser les taux des taxes locales 2019 tels que proposés par Madame le Maire.

Subventions 2019 (DE\_009\_2019)

Madame le Maire fait part au conseil municipal des demandes de subventions des associations pour l'année 2019 et propose d'attribuer les subventions de la manière suivante :

Collège Marceau LAPIERRE - UNSS : 60 € ( 1 enfant)

Collège Marceau LAPIERRE - voyage scolaire : 120 € (2 enfants)

Chorale "Vallée de Chœur » : 100 €

# COMMUNE DE L'ESTRÉCHURE

Séance du 06 avril 2019

La Truite Salamandre : 100 €  
 Anima : 100 €  
 APE de la Vallée Borgne : 150 € (100€ carnaval et 50€ sortie scolaire)  
 FNACA : 100 €  
 Kassoumaye Cabrousse: 150 €  
 Comité des Fêtes : 3 500 €  
 Vita Vallée : 100 €  
 SMAC : 3 000 €  
 ASPHODELE (festival de théâtre "Festi'Borgne) : 1 200€  
 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'attribuer les subventions 2019 telles que présentées par Madame Le Maire.

## Vote du Budget Primitif 2019 ( DE\_010\_2019)

Sur proposition de Madame le Maire et après l'avoir expliqué en détails, le budget primitif 2019, voté par chapitre, est adopté à l'unanimité des membres présents, tel qu'il suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement	506 051.22€	275 872.00€
Votés au titre du présent budget		
Restes à Réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		230 179.22€
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>506 051.22€</b>	<b>506 051.22€</b>

  

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	344 743.53€	383 181.47€
Restes à réaliser de l'exercice précédent	17 947.89€	480.00€
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 970.05€	
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>383 661.47€</b>	<b>383 661.47€</b>

  

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>889 712.69€</b>	<b>889 712.69€</b>
------------------------	--------------------	--------------------

## Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 11h30.

Christophe BERNARD 	Françoise DEL BUCCHIA 	Michel DUSSARGUES 
Hélène HILAIRE 	Maurice HILAIRE 	Bernadette MACQUART 
Pierre PRADILLE 	Guy TOUREILLE 	